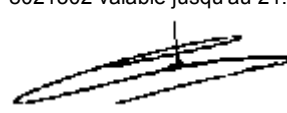


Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°ADEME: 1939V1001631S Valable jusqu'au : 12/11/2029 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Entre 1948 et 1974 Surface habitable : 193,30 m ² Adresse : 1-3 Rue du Docteur Normand 39100 DOLE	Date de rapport: 13/11/2019 Date de visite : 06/11/2019 Diagnostiqueur : Christian CHAMBRIER 8 G Rue Galoche 21000- DIJON Numéro certification : n°8021302 valable jusqu'au 21.01.2023 Signature : 
Propriétaire : Nom : HOPITAL LOUIS PASTEUR Adresse : 73 Avenue Léon Jouhaux 39108 DOLE	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Gaz naturel : 42083 kWh _{EF}	42083 kWh _{EP}	2461,72 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3866 kWh _{EF}	9974 kWh _{EP}	423,69 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 3866 kWh _{EF} Gaz naturel : 42083 kWh _{EF}	52057 kWh _{EP}	3211,95 € Abonnements compris

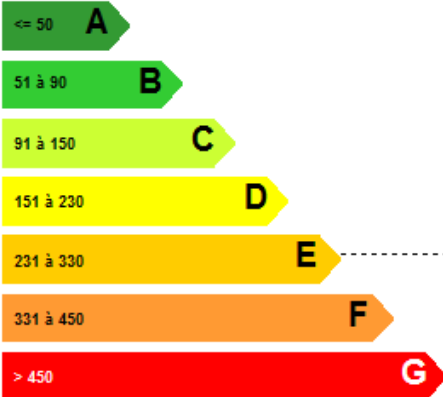
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle :	269,3 kWh _{EP} /m ² .an	Estimation des émissions :	51,7 kg éqCO ₂ /m ² .an
---------------------------------------	---	-----------------------------------	---

sur la base d'estimations au logement

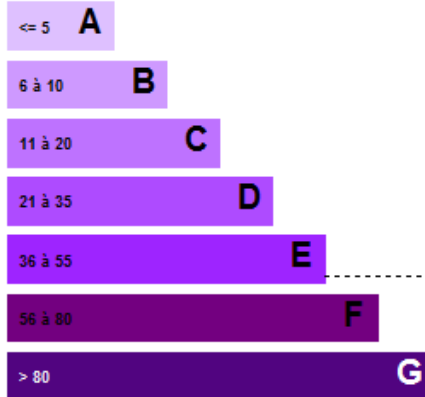
Logement économe



Logement

269,3
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES



Logement

51,7
kg éqCO₂/m².an

Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en pierre de taille/moellons Ep 45cm non isolé	Système de chauffage : - Chaudière gaz condensation depuis 2001	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique
Toiture : - Combles aménagés sous rampant isolé (ITI) Ep=20 cm	Emetteurs : - Radiateur HT avec robinet thermostatique	Système de ventilation : - Ventilation par Entrées d'air hautes et basses
Menuiseries : - Fen.bat. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - PF. avec soub. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm.	Système de refroidissement : - NEANT	
Plancher bas : - Dalle de béton non isolé - Plancher mitoyen	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	
Énergies renouvelables NEANT	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWhEP/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - sans objet

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans le cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m ² .an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Isolation plancher en sous face S'assurer que la hauteur sous plafond soit suffisante Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir un isolant avec R= 3 m ² .K/W.	231,8	€€€	★★★★	🟢	30,00
Remplacement des fenêtres Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir des fenêtres avec Uw<=1,4 W/m ² °K pour des menuiseries PVC, Uw<=1,6 W/m ² °K pour des menuiseries en bois, Uw<=1,8 W/m ² °K pour des menuiseries métalliques	269,3	€€	★	🟢	15,00
VMC Hygro B	247,7	€€	★★★★	🟢🟢🟢🟢	0,00

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🟢🟢🟢🟢 : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🟢🟢🟢 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🟢🟢 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🟢 : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: Bureau VERITAS CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle
92046 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX
tel: 01 41 97 00 60 fax: 01 41 97 00 65

certification: n°8021302 valable jusqu'au 21.01.2023

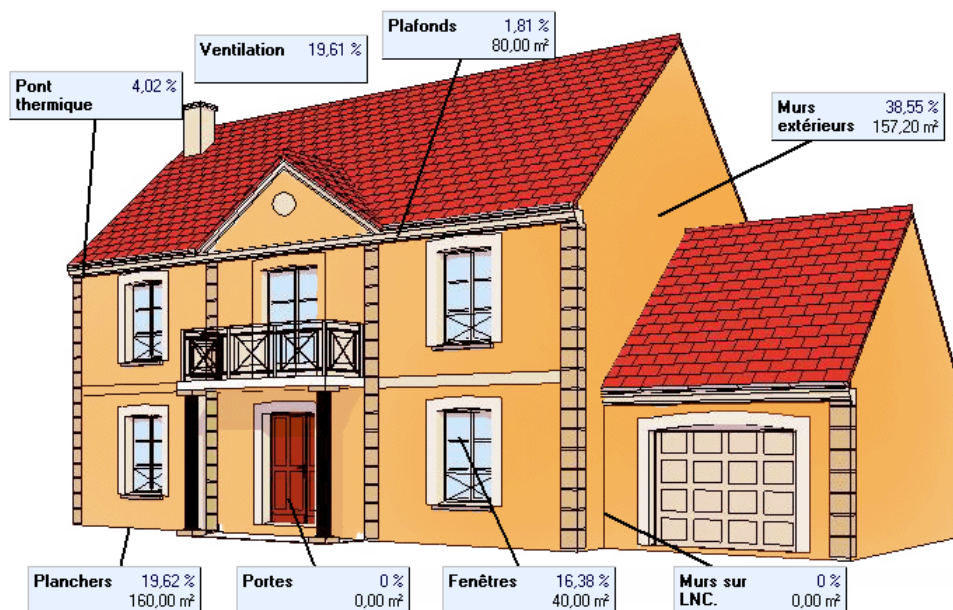
Assuré par ALLIANZ

87 Rue de Richelieu
75002 PARIS

N°: Police n° 49 022 209

ANNEXE 8

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES



Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).


Généralités

Généralités


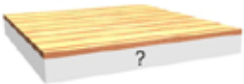
Département	39
Altitude	259 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Entre 1948 et 1974
Surface habitable	193,30 m ²
Hauteur moyenne sous plafond	2,50 m

Enveloppe

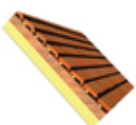
Enveloppe – Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01  U=2,000 W/m ² °C	MUR n°1 Mur en pierre de taille/moellons Ep 45cm non isolé	U	2,000 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	50,00 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	48,00 m ²
		Est	32,60 m ²
		Ouest	26,60 m ²
		Intérieure	



Enveloppe – Caractéristiques des planchers

Code	Description	Caractéristique	Valeur
S01  U=2,000 W/m ² °C	PLANCHER n°1 Dalle de béton non isolé Local donnant sur un garage Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé ne sont pas isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur	U	2,000 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Local non chauffé
		Surface	80,00 m ²
S02  U=0,000 W/m ² °C	PLANCHER n°2 Plancher mitoyen	U	0,000 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Mitoyen
		Surface	80,00 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

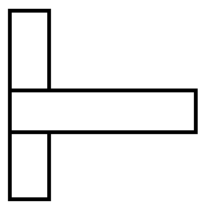
Code	Description	Caractéristique	Valeur
T01  U=0,185 W/m²°C	PLAFOND n°1 Combles aménagés sous rampant avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=20 cm	U	0,185 W/m²°C
		b	1,000
		Localisation	Combles aménagés
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	40,00 m²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	40,00 m²
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	

Enveloppe - Caractéristiques des vitrages

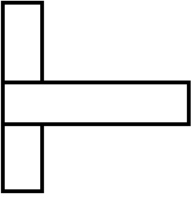
Code	Description	Caractéristique	Valeur
F01  Ujn=3,400 W/m²°C	Fenêtre n°1 Fenêtre battant Bois ou bois métal simple vitrage(VNT) Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie sans joint Menuiserie verticale >=75° Masques proches Pas de masque Masques lointains Pas de masque	Ujn	3,400 W/m²°C
		Uw	4,700 W/m²°C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	8,00 m²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	4,00 m²
		Est	8,00 m²
		Ouest	8,00 m²
		Horizontale	
		Intérieure	
		F02  Ujn=3,200 W/m²°C	Fenêtre n°2 Portes-fenêtres avec soubassement Bois ou bois métal simple vitrage(VNT) Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie sans joint Menuiserie verticale >=75° Masques proches Pas de masque Masques lointains Pas de masque
Uw	4,500 W/m²°C		
Orientation	Surface		
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est			
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	6,00 m²		
Est			
Ouest	6,00 m²		
Horizontale			
Intérieure			

Enveloppe - Caractéristiques des portes

Enveloppe - Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
 Psi=0,390	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,390
		Longueur	40,000 m

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher intermédiaire/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire	Psi	0,430
		Longueur	40,000 m
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Psi=0,430</div>		

Systemes

Systemes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Ventilation par Entrées d'air hautes et basses La majorité des ouvrants est sans joint d'étanchéité	Qvarep	2,145
		Smea conventionnelle	4,000
		Q4 m ²	2,000
		Q4_env	554,400
		Q4	902,340
		Qvinf	55,742
		Hvent	140,974
		Hperm	18,952

Systemes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	La génération est située hors du volume chauffé Chaudière gaz condensation depuis 2001 chaudière DE DIETRICH Puissance du générateur : 24,00 kW Présence d'une régulation Pas de veilleuse	Bch	42330,640
		Re	0,950
		Rr	0,950
		Rd	1,000
		Rg	0,939
		Ich	
	Radiateur HT avec robinet thermostatique Emetteurs relié à un chauffage central individuel installés avant 1981 Pas de réseau de distribution Aucun équipement d'intermittence Présence d'une régulation par pièce		

Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 300 litres vertical Production hors du volume habitable Les pièces desservies sont non contiguës	BECS	2311,013
		Fecs	0,000
		Rd	0,800
		Rs	0,747
		Rg	1,000
		Iecs	1,673

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr